



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION
200 PHOTOGRAPHIES POUR LA NATURE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES :

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.


La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-12-2 du 17 mars 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 500 € à verser en une seule fois à l'Association « 200 Photographies pour la Nature » pour l'organisation du troisième festival International de photographies animalières et de nature dans l'espace.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 – chapitre 65 – fonction 021 -nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité